

Des Nouvelles de Thélod

N° 04/2022

NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE - RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont autorisés uniquement les :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches/jours fériés de 10h à 12h

Une benne à déchets verts est à votre disposition ; merci de ne pas la surcharger et prévenir pour demander l'enlèvement au 03.54.95.62.41.

Merci de ne pas mettre vos déchets verts chez le voisin.

Il est **interdit de brûler** des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

FERMETURE MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement **fermée ce samedi 28 mai 2022.**

GENDARMERIE – SERVICE DE PROXIMITE

Un nouveau service de proximité est mis en place par la gendarmerie afin d'apporter des conseils ou établir certains actes (procuration, audition, prise de plainte) aux personnes ne pouvant se déplacer facilement à la gendarmerie.

Une permanence sera assurée par 2 militaires de la brigade de Neuves Maisons dans un bureau mis à disposition à la mairie :

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h à compter de juin

COLLECTE DES DECHETS- RAPPEL

Bacs noirs : toutes les 2 semaines le **lundi** (lundi férié = rattrapage le mardi)

Sacs jaunes : tous chaque **mercredi** (pas de rattrapage les jours fériés)

**Sortir les bacs et les sacs la veille au soir.
Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public**

Nous vous rappelons que « Les nouvelles de Thelod » sont consultables sur :le site internet et sur la page Facebook de la commune.

Mairie de Thélod - 88 Grande Rue- 54330 THELOD

☎ et répondeur : 03.83.52.71.72- fax : 09 70 62 21 48 - email : commune.thelod@wanadoo.fr